

FLASH INFO I.M.T.

Lors du Comité Technique Ministériel de lundi 12 décembre, le Ministre a annoncé sa décision concernant la revalorisation de l'IMT à Bercy.

En Douane la revalorisation sera la suivante :

87,77 euros au 1er janvier 2017

94,26 euros au 1er janvier 2018.

C'est un tout petit peu mieux que ce qui avait été négocié en 2014 en Douane dans le cadre de l'accord sur l'accompagnement social du PSD : 82,99 euros au 1er janvier 2017 et 89,48 euros au 1er janvier 2018. D'une certaine manière, nous y trouvons donc notre compte.

Mais cela reste très en deçà du montant élevé que continueront à percevoir la majorité des agents de la DGFIP : 106,76 euros à compter du 1er janvier 2017. Le Ministre a souhaité conserver la spécificité de l'effort fourni par la DGFIP lors de la fusion Impôts-Trésor en 2008.

La CFTC-Douanes ne partage pas ce point de vue et estime que tous les agents du Ministère devraient être traités de manière équitable et équivalente ; tout le monde peut être amené à subir des restructurations et à faire des efforts, quelle que soit la direction.

Concernant la "prime uniforme" de 100 euros (ex-prime d'intéressement collectif), il a été confirmé qu'elle servirait à financer les mesures de revalorisation IMT, comme on pouvait s'y attendre ; nous n'en verrons donc plus la couleur à compter de 2017.